

Procès-verbal : Assemblée générale ordinaire du 11 janvier 2018

Nombre de présents : 13 (**majorité qualifiée à 10**).

Présents pour : Sofia Balzaretto (**comité**), Guy Beroud, Nathan Broquet (**comité**), Silvio da Silva (**comité**), Clémence Demay (**comité**), Andrea Frattolillo (**comité**), Csilla Horber, Julien Jaccard, Patrick Lombardi, Kastriot Lubishtani, Raquel Pochon (**comité**), Nicolas Tschumy, Sarah Vittoz.

Excusés : David Boulaz, Manon Joseph, Julia Kahmi, Vincent Laferrière, Pauline Monod, Maximilien Stauber, David Zandirad.

- 1) A. Frattolillo a commencé la séance en remerciant les membres présents et en leur souhaitant la bienvenue.
- 2) Lors de l'adoption de l'ordre du jour, A. Frattolillo a directement proposé d'amender l'ordre du jour en incluant au point 6, l'élection des vérificateurs de compte. Le principe de l'amendement a été accepté à l'unanimité, de même que l'ordre du jour dans sa version amendée.
- 3) Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la séance du 22 août 2017 a également été adopté à l'unanimité des membres présents.
- 4) S. Balzaretto a ensuite pris la parole pour expliquer les raisons de la modification des statuts. Il s'agissait principalement d'abroger tous les articles qui avaient été adoptés pour une revue lausannoise des assistants, car le comité avait décidé de se rattacher à Ex Ante, une revue st-galloise indépendante de notre association.

Après cela, un des membres, J. Jaccard, a proposé, en sus des modifications proposées par le comité, d'apporter une modification supplémentaire à l'**article 5 des statuts**, en ajoutant les chargées et les chargés de cours à la liste des membres de l'association. En effet, ces personnes ne sont parties d'aucun corps au sein de l'Université (elles sont considérées comme des mandataires externes), contrairement à ce que croyait le comité et une grande majorité des membres présents. S'en est suivie une discussion sur la liberté d'association de ces personnes. Il a été rappelé que, comme pour les membres actuels de l'association, l'acquisition du statut se faisait dès l'engagement au sein de l'Université et qu'une sortie était toujours envisageable, à la condition que le membre concerné en fasse la demande écrite. À la fin de ce débat, les membres ont

voté à l'unanimité sur le principe de l'amendement proposé par Julien dans la forme suivante « Sont membres les membres du corps intermédiaire et les doctorants de l'École de droit, **les chargés de cours**, ainsi que les assistants et les maîtres assistants [...] ». Les membres ont également adopté à l'unanimité le texte amendé.

Pour finir le volet changements des statuts, les modifications des **art. 2** et **14**, ainsi que les abrogations des **art. 3 al. 2**, **7 lit. e**, **19** et **20 des statuts** ont été adoptées en bloc et à l'unanimité par les membres présents.

- 5) Le comité a ensuite présenté les projets qu'il a lancés, ou compte lancer bientôt. C. Demay a parlé du projet sur le taux d'activité des assistants, dont elle est la pilote. Il s'agit donc d'un constat qui a été fait concernant le financement des thèses des assistant(e)s engagé(e)s à temps partiel. Il est très compliqué pour une personne travaillant à 60 ou 70% de se motiver pour sa thèse et d'avoir une certaine stabilité financière. Le comité aimerait donc engager la discussion avec l'École, et la Faculté, pour changer la pratique et instaurer un taux minimum de 80% (sous réserve de quelques exceptions justifiées). Dans un premier temps, il était prévu d'amener l'affaire directement devant le Conseil de l'École, mais le directeur de l'École, le Professeur Meier, a considéré qu'il était plus judicieux d'avoir d'abord une rencontre avec la direction avant d'entamer les démarches pour le mettre à l'ordre du jour du Conseil. Cette rencontre se fera probablement dans le courant du mois de février.

G. Beroud est intervenu pour demander si l'intervention du comité incluait également la question de l'engagement des assistant(e)s étudiant(e)s. Le comité lui a répondu que cette question avait été évoquée lors des réunions, mais qu'il avait été décidé de séparer les deux objets. G. Beroud a ensuite soulevé le problème du manque d'assistant(e) diplômé(e) pour les expertises des examens dans le centre de droit privé. Il a suggéré qu'il serait bien d'envisager d'obliger à un(e) professeur(e) de faire les démarches pour remplacer ses assistant(e)s dans un délai de trois mois. Le comité a indiqué qu'il tenterait d'inclure cette thématique dans ces actions et que les membres présents au Conseil de l'École en toucheront probablement un mot lors du prochain Conseil.

A. Frattolillo a ensuite présenté les autres projets que le comité aimerait bien traiter dans l'année 2018. Tout d'abord, il sera question d'informer sur les coûts des publications des thèses de doctorat, qui sont disproportionnés par rapport à d'autres Faculté (il faut compter environ 5'000.- pour publier une thèse en droit à Lausanne). G. Beroud a très justement soulevé qu'une des solutions à envisager serait de permettre la publication en *open access*, comme le promeut l'Université et la Confédération depuis quelque temps.

Ensuite, il a aussi été évoqué que le comité aimerait sonder le terrain auprès des assistant(e)s pour comprendre si des rencontres semestrielles entre doctorants (de nature formelle ou non, de manière interne au centre ou intercentre) seraient appréciées. Par exemple, la présentation des assistants en fin de thèse au colloque interne du centre de droit public est maintenant une institution est généralement bien appréciées par les personnes du centre. Le comité se demande si une telle initiative pourrait également combler un besoin dans les autres centres.

- 6) Avant de passer à l'élection du comité 2018 de l'ACILex, le comité a tenu a salué deux membres partantes, S. Balzarette et R. Pochon, pour leur travail au cours de ces derniers mois. Tous les autres membres du comité sortant, **N. Broquet**, **S. Da Silva**, **C. Demay** et **A. Frattolillo** se sont représentés. **P. Monod**, qui n'a pas pu être présente, s'était également présentée au comité. Ils ont été élus en bloc et par acclamation.

Enfin, **D. Zandirad**, qui n'a également pas pu être présent, a accepté de se représenter pour le poste de vérificateur de compte. Il a été élu par acclamation.

- 7) Les membres n'ayant pas eu de divers à apporter, l'assemblée a été close.

Le Président :

Andrea Frattolillo

Un membre :

Nathan Broquet